



Je trouve l'aide qui correspond à mon besoin

Je choisis un prestataire

J'établis une convention avec le prestataire

J'introduis ma demande d'aide

L'administration vérifie la recevabilité du dossier

Sur la liste des consultants reconnus par la Wallonie

L'approbation du devis et de la prestation proposée

Création du dossier

Le prestataire peut réaliser les étapes au nom du bénéficiaire

5 jours ouvrés maximum

Le bénéficiaire est invité à payer sa quote-part. Une fois versée, la prestation peut commencer

